

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 28 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 21 juillet 2022

Date d'affichage : 21 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ André – FALCOZ Corine – MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre – MARTIN Jean-Marie – FEUTRIER Stéphanie – POIROT Marie – GRANGE Christian – RETORNAZ Lénaïck – GRANGE Michel

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à MAGNIN Carine)

**Monsieur Michel GRANGE est désigné secrétaire de séance.**

**Délibération n° 22-07-082**

**Objet : Echange foncier Commune de Valloire – Monsieur Armand Truchet**

Rapporteur : Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

A intervalles réguliers, la collectivité est appelée à régler ou à régulariser des relations d'affaires en matière foncière.

En l'espèce, nous avons l'opportunité d'acquérir deux emprises de terrain nu, lieudit Plan Lachat, immédiatement à l'amont du restaurant « Pignotin » d'une part, la parcelle cadastrée section H n°185 d'une surface de 15 230 m<sup>2</sup> et d'autre part, la parcelle cadastrée section H n° 655 d'une surface de 19 m<sup>2</sup>, ces deux parcelles appartenant à Monsieur Truchet Armand.

Cette acquisition foncière nous permettrait d'aménager un parking pour le stationnement des véhicules sur ce site touristique communal particulièrement prisé en période estivale.

Pour sa part, Monsieur Truchet souhaiterait acquérir la parcelle communale cadastrée section B n°390, lieudit Mollartot contigu à un tènement lui appartenant; d'une contenance de 80 m<sup>2</sup>, cet élément du domaine privé communal comprend par ailleurs, une ruine d'un ancien bâtiment à vocation agricole estivale et une chambre accolée dont seule reste une partie des soubassements.

Un échange foncier est donc envisagé avec Monsieur Truchet et malgré le différentiel de superficie, les parties ont expressément convenu de conclure cet échange sans soulte. Les frais d'acte seront répartis à part égal entre les coéchangistes et la valeur des biens immobiliers échangés de part et d'autre est arrêtée à la somme de 5 000 €.

Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le 01/08/2022

ID : 073-217303064-20220728-22\_07\_082-DE

Berger  
Levraut

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 25 juillet 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 25 juillet 2022,  
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

- d'approuver l'échange foncier sans soulte arrêté à la valeur de 5 000 € tant pour les biens cédés par la Commune de Valloire que pour les biens cédés par Monsieur Truchet – 31, chemin de l'Épinette 73450 Valloire - biens cédés libres de toute location ou occupation et concernant :
  - a) les parcelles cadastrées section H n°185 d'une surface de 15 230 m<sup>2</sup> et section H n° 655 d'une surface de 19 m<sup>2</sup> cédées par Monsieur Truchet à la Commune de Valloire,
  - b) la parcelle cadastrée section B n°390, lieudit Mollartot, d'une contenance de 80 m<sup>2</sup> cédée par la Commune de Valloire à Monsieur Truchet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cet échange foncier.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 01/08/2022

Publication : 01/08/2022

Valloire, le 01/08/2022

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEUX.

